



COMMUNIQUÉ

BUREAU DU MAIRE

Pour diffusion immédiate

ADOPTION D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE LA GRANDE-PLÉE-BLEUE

Lévis, le 10 mars 2003 - Le Conseil municipal de Lévis a adopté ce soir un protocole d'entente de partenariat visant la protection et la mise en valeur du territoire de la Grande-Plée-Bleue, un secteur d'une richesse écologique exceptionnelle situé dans l'est de la ville.

Il s'agit d'une étape importante dans la longue route menant à la préservation de cette tourbière, une des rares subsistant au sud du Québec et la seule présentant l'avantage d'être située au sein d'une ville de 125 000 habitants, donc facilement accessible au grand public à des fins d'observation, d'éducation et d'interprétation.

Le protocole d'entente liera la Ville, le ministère de l'Environnement et d'éventuels partenaires dans un double projet, celui d'une réserve écologique à accès restreint que le ministère a l'intention de constituer au cœur même de la Grande-Plée-Bleue en vertu de la *Loi sur les réserves écologiques* et celui d'une zone de conservation, située en périphérie et où les activités d'observation, d'éducation et d'interprétation compatibles avec le voisinage de la réserve écologique seront développées.

Le ministère de l'Environnement procédera, seul ou avec des partenaires, à l'acquisition des terrains destinés à constituer la réserve écologique, sous réserve de ses disponibilités financières, tandis que la Ville, également sous réserve de ses disponibilités financières, contribuera, seule ou avec des partenaires, à l'acquisition de terrains situés au sein du projet de conservation de la Grande-Plée-Bleue.

Pour le maire de Lévis, M. Jean Garon, il s'agit de l'aboutissement d'un projet auquel il a personnellement contribué, d'abord en tant que député de Lévis puis comme maire, au cours des vingt dernières années. Différents groupes, dont « Les amis de la Grande-Plée-Bleue » ont, au fil des ans, pris la défense de ce site et milité en faveur de sa mise en valeur. Un point tournant a été franchi au printemps 2002 à l'occasion d'une rencontre entre le maire et le ministre de l'Environnement, M. André Boisclair. Ce dernier a alors accepté le principe de la protection de la Grande-Plée-Bleue à des fins de préservation mais aussi de mise en valeur pour le grand public.

La Grande-Plée-Bleue est appelée à devenir un fleuron du territoire de la ville nouvelle de Lévis dont le caractère distinctif sera de plus en plus la qualité de la vie, la protection et la mise en valeur de l'environnement. «Nous avons un territoire exceptionnel. À nous d'en être fiers, de le protéger et d'en permettre la découverte à l'ensemble de notre population et à nos visiteurs », a déclaré M. Garon.

-30-

Source : Simon Bégin
Tél. : 418 839-2002